

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

<u>Etaient absents</u>: Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 35
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022 112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2022 Affichage : 28/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 23 juin 2022 Délibération N° 2022/112 Programmation Estivale 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le calendrier de la saison 2022 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio et de propositions associatives et privées. En effet la ville d'Ajaccio est cette année directement opérateur dans la mise en place de cette saison et elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction de la Logistique, en louant ses espaces pour des sommes spécifiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, il convient de rappeler que les conditions de la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal ont été précisées par les délibérations N°2017/144 du conseil municipal du lundi 29 mai 2017 et n° 2018/45 du conseil municipal du lundi 27 mars 2018 relatives à la tarification des espaces publics. Ces délibérations prévoient le versement d'une redevance ; les organisateurs occupant le domaine public devront verser à la commune la somme fixée par les délibérations. Toutefois, comme cela est prévu dans les délibérations, dans le cadre d'un partenariat entre la ville et l'organisateur, des modifications tarifaires peuvent être opérées pour tenir compte de l'intérêt général et promouvoir la cité en période estivale.

Le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications et sous réserve des conditions sanitaires) :

Programme d'activités

Place de Gaulle:

- 15 août : 22h Feu d'artifice tiré de la plage Saint François en fonction des mesures sanitaires et de la règlementation applicable à ce type de rassemblement et concert « Voce Ventu »
- 10 septembre : fête du sport et des associations

Place Miot:

- Du 15 au 19 Juin : Beach hand Ball
- du 26 au 31 juillet : 13^{ème} édition du Grand Prix de pétanque de la Ville Impériale Mémorial Napoléon Bonaparte

Place Foch:

- Du 20 mai au 20 Juin : exposition Photoclimat Méditerranée, Photoclimat Méditerranée en partenariat avec le Fonds HLD pour la Méditerranée, le CESTMed, la Fondation Tara Océan et Surfrider Foundation Europe
 - 14 juillet : Fête Nationale 22h30 Feu d'artifice tiré du port de commerce en fonction des mesures sanitaires et de la règlementation applicable à ce type de rassemblement
 - Du 5 au 6 Août : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,

Office Intercommunale de tourisme :

- Exposition en partenariat avec le Collectif Diversita faci Richezza
 salle Jean Schiavo OIT
 - Expo de printemps du 14 au 29 Mai
 - Expo d'été d 15 au 31 Juillet
- Tous les lundis et mardis du 4 juillet au 30 Août : programme musical « de si de la » : place Abbatucci, kiosque du Diamant, place Campinchi, Trottel

- 19 juillet et 9 août à 19h30 place Foch : soirée découverte des vins de l'AOP Ajaccio
- Tous les mercredis du 1^{er} juin au 28 Septembre à 19h Polyphonies Eglise Saint Roch
- Soirées Napoléoniennes :
- 12 août à la Parata : cinéma de plein air
- 13 Août Place d'Austerlitz : Napoléon et la Garde Impériale
- 14 Août place du Diamant « les princes de l'aigle » pièce de théâtre
- 15 août salle Jean Schiavo OIT, animation Danses Impèriales
- 13,14 et 15 août conférences sur Napoléon salle Jean Schiavo OIT
 - Du 14 au 17 septembre Festival Chants et Musiques Sacrés « Notte Sacre »
- 14 et 15 septembre : cathédrale
- 16 et 17 septembre Place d'Austerlitz
- mini représentations à St Erasme et St Jean Baptiste, Trottel, place Abbatucci, place Campinchi
 - Corsica Paddle trophy du 14 au 16 Octobre
 - Lume du 20 au 22 Octobre : 2^{ème} édition spectacle immersif son et lumières projetées sur les façades de monuments ou lieux emblématiques de la Ville avec pour thème « la Méditerrannée et son influence sur l'histoire culturelle et sociétale du Pays d'Ajaccio »
 - U Tragulinu du 21 Octobre au 6 Novembre : valorisation des produits agricoles et artisanaux dans un parcours touristique

Ville: organisation direction de la culture et du patrimoine.

- Le 18 juillet sur Place d'Austerlitz : Festival de musique Xenakis
- Du 4 au 8 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la compagnie Thé à 3, lieux : cour de l'école primaire Sampiero, place des jardins familiaux des Cannes, école Simone Veil, école de Mezzavia,
- Le 2 Août : cour du Musée Fesch concert de musique classique avec l'association « Sorru in musica »

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER cette proposition de programmation pour la saison « Estivales 2022 ».

D'AUTORISER le Maire à :

- Signer les marchés
- •Signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement des animations de l'été 2022
- •Solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- •Solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des évènements
- Encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- •Prendre en charge pour les prestataires des animations et évènements les frais de restauration, hébergement et de transport

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022

APPROUVE

Cette proposition de programmation pour la saison « Estivales 2022 ».

AUTORISE le Maire

à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRE

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services
Charles DOMINICI